



The union for financial professionals.
Le syndicat des professionnels de la finance.

Position de l'ACFO-ACAF : Retour au bureau

Contexte

En mars 2020, réagissant à l'évolution rapide de la COVID-19, la fonction publique fédérale a basculé, en quelques jours, dans un fonctionnement essentiellement virtuel afin de limiter la mobilité de centaines de milliers de travailleurs et travailleuses et de contribuer ainsi à aplanir la courbe de la pandémie. Bien qu'il s'agisse d'un changement radical pour le plus grand employeur du pays, la transition a été un succès, puisqu'une analyse du Centre canadien de politiques alternatives a montré que la fonction publique a maintenu une productivité de 95 % malgré cette perturbation monumentale.

Non seulement la fonction publique a-t-elle continué à fonctionner sans interruption, mais les fonctionnaires ont également assumé la tâche de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre certains de plus importants programmes sociaux de l'histoire du pays, en mettant sur pied la Prestation canadienne d'urgence et la Subvention salariale d'urgence du Canada et en apportant des changements majeurs au programme d'assurance-emploi. Ces efforts ont été salués par la vérificatrice générale, qui a fait remarquer que « la fonction publique a mis l'accent sur le résultat souhaité : aider la population canadienne rapidement ».

La couverture vaccinale augmentant chaque jour et le nombre de cas diminuant dans tout le pays, l'attention se porte maintenant sur le retour sur les lieux de travail et l'adaptation aux nouvelles réalités du travail au Canada.

Recommandations de l'ACFO-ACAF

Il est clair que si certains travailleurs et travailleuses souhaitent vivement retourner sur leur lieu de travail, au moins à temps partiel, la pandémie a montré que la fonction publique peut fonctionner sans que 100 % du personnel soit présent au bureau 100 % du temps. C'est pourquoi, l'ACFO-ACAF estime que tous les membres devraient avoir la possibilité :

- de télétravailler 100 % du temps;
- de travailler au bureau 100 % du temps; ou
- de travailler en mode hybride en partageant le temps de travail entre le bureau et la maison.

En outre, nous estimons que si une demande de télétravail est refusée, une explication écrite doit être fournie pour expliquer les raisons pour lesquelles le travail ne peut être effectué à distance.

Enfin, l'ACFO-ACAF est d'avis que les gestionnaires d'embauche devraient être encouragés à supprimer les limites des zones de sélection lorsque c'est possible, conformément à la [recommandation publiée par le Bureau du contrôleur général au printemps 2021](#).

Justification

La pandémie a montré que la fonction publique peut non seulement survivre, mais aussi prospérer avec un grand nombre de fonctionnaires en télétravail. Elle a imposé un changement d'état d'esprit aux gestionnaires et a entraîné une amélioration rapide de l'infrastructure informatique, qui était attendue depuis longtemps. Tenter de faire marche arrière maintenant n'aurait pas seulement pour effet de saper le moral des troupes, mais pourrait aussi rendre difficiles pour le gouvernement le recrutement de talents et leur maintien en poste dans le monde post-COVID.

Les gens ont montré qu'on pouvait leur faire confiance car ils font leur travail, quel que soit l'endroit où se trouve leur ordinateur, et si des sondages indiquent que certains souhaitent retourner sur leur lieu de travail, à condition que des mesures de santé et de sécurité appropriées soient en place, beaucoup d'autres veulent avoir la possibilité de continuer à travailler à distance, au moins à temps partiel. Ce désir n'est pas nécessairement nouveau, mais la pandémie a montré que les anciens arguments contre les modalités de travail variables ne tiennent plus.

Si le gouvernement du Canada veut bénéficier des esprits les plus brillants, il doit s'adapter à l'évolution des attentes des travailleurs et travailleuses et permettre une certaine souplesse en ce qui concerne le lieu de travail.

Si votre demande de modalités de travail est refusée, veuillez vous adresser aux [relations de travail de l'ACFO-ACAF](#).